Hôpitaux Civils de Colmar
Pasteur · Pasteur 2 · Le Centre pour Personnes Agées
39, avenue de la Liberté · 68024 COLMAR CEDEX
Tél : 03-89-12-40-00 / Fax : 03-89-12-42-98
site internet : www.ch-colmar.fr

Direction

Secrétariat : 03.89.12.40.02
Fax : 03.89.12.45.40

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par J-M SCHERRER
☎ 03.89.12.40.02

Colmar, le 13 juillet 2021

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

NOTE D'INFORMATION

Annule et remplace la note d'information n° OM – 128 – 21 – 28

Objet : Ouverture du centre de vaccination à la salle Duhamel

Alors que le pays est confronté à une reprise forte de l'épidémie, le Président de la République a annoncé lors de son allocution du 12 juillet de nouvelles mesures pour lutter contre le variant DELTA. Notamment, la vaccination rendue obligatoire pour les soignants en non soignants des hôpitaux avec la mise en place de contrôles et de sanctions à compter du 15 septembre 2021.

Pour ce faire, les Hôpitaux Civils de Colmar vont mettre à votre disposition, dès la semaine du 19 juillet, un centre de vaccination à la salle Duhamel.

Réservations des créneaux :

Trois séances de primo-injection PFIZER seront prévues **la semaine du 19 juillet 2021** et trois séances de seconde injection PFIZER seront prévues **la semaine du 9 août 2021**.

Vous êtes donc invités à prendre rendez-vous pour une séance de primo-injection et pour une séance de seconde injection grâce au lien Framadate ci-dessous :

https://framadate.org/5wTAtZy3tafKTFSz

Les rendez-vous pour les secondes injections doivent obligatoirement être réservés en même temps que les rendez-vous de première injection.

Nb : Les inscriptions individuelles par l'outil « Framadate » ne sont pas visibles par les autres participants. **Aucune confirmation d'inscription ne vous sera adressée.**

Attestations de vaccination :

Depuis le 27 mai 2021, tous les bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français peuvent obtenir leur attestation de vaccination certifiée, de façon autonome et sécurisée, depuis le téléservice mis en place par l'Assurance Maladie : https://attestation-vaccin.ameli.fr/.

La connexion se fait via FranceConnect, un dispositif qui permet à l'utilisateur de s'authentifier par l'intermédiaire de ses identifiants habituels de connexion à certains services publics (compte ameli, impots.gouv.fr ...). Ce téléservice est accessible depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

➲**A savoir :** L'attestation de vaccination restera bien entendu disponible au format papier lors de l'étape de vaccination. Pour les personnes qui ne maîtrisent pas les outils numériques ou qui n'y ont pas accès, l'Assurance Maladie pourra adresser par courrier leur attestation de vaccination certifiée.

Nous vous tiendrons informés de manière régulière sur l'actualité de ce dispositif.

Le Directeur des Hôpitaux Civils :

signé

Jean-Michel SCHERRER

INDEX	N° D'ORDRE	N° du Document
Org. Serv. Med.	OM - 128	OM - 128 - 21 - 29